

AGENDA

- Samedi 8 Juillet 2023 - Concours de Pétanque**
À 13h30 sur la base de loisirs
Organisé par le RBF groupement de football féminin.
- Samedi 22 Juillet 2023 - Fête de Sainte Madeleine**
À 18h30 devant l'église
Organisée par l'Union Paroissiale de Sardieu
- Samedi 5 Août 2023 - Concours de Pétanque**
À 13 h 30 sur la base de loisirs
Organisé par le Club des Blés d'Or.
- Jeudi 24 Août 2023**
La Farenvole passera par Sardieu. Spectacle insolite et rare.
Démonstration de cerfs volant à la base de loisirs

À NOTER

VOTRE AVIS SUR LE COMPOSTAGE.

Le traitement des déchets alimentaires organiques est déjà très répandu. Pour certains, c'est l'adoption de poules, pour d'autres, c'est le compostage. Ce dispositif, plébiscité par le gouvernement, se traduit par un décret imposant aux communes de proposer, dès le 1er Janvier 2024, une solution de compostage à tous les habitants. Face à cette obligation, non accompagnée financièrement par l'État, il appartient à chaque commune d'adapter la solution à ses moyens. Pour mesurer vos attentes en termes de compostage, le questionnaire joint à cette parution nous aidera dans nos choix. Que vous soyez intéressé, ou pas, votre avis comptera dans la décision finale. Merci d'avance.

Contact MAIRIE

Mairie de SARDIEU

131 Chemin Neuf
38260 Sardieu

Tél : 04 74 20 24 69

Mail : mairie.sardieu@wanadoo.fr

Site web : www.sardieu.net

Pour l'information d'urgence utilisez l'application gratuite « Panneau Pocket »

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30
Mardi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30
Jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30
Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

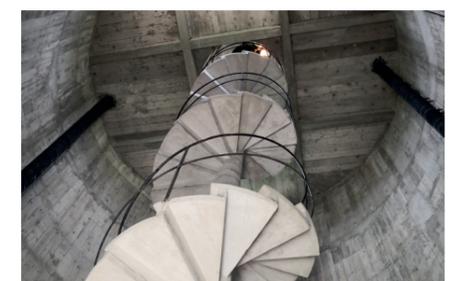
Ne pas jeter sur la voie publique - Textes & Photos : Mairie de SARDIEU



L'EAU À SARDIEU

En 1848, le manque d'eau sur la commune impose aux élus la recherche d'une nouvelle source. C'est au pied de la mairie que celle-ci sera découverte. En 1853 les travaux s'achèvent et la fontaine communale du Pavé voit le jour. C'est en 1884, après quelques tensions entre les communes que l'acquisition de la source « Grenier » de Penol est faite. Ce sera la fin des soucis d'eau à Sardieu et de nombreuses réalisations verront le jour.

Le lavoir de l'Ardelier, le lavoir de Poinponnier et chaque quartier aura sa fontaine. Il faudra attendre 1955 pour que la distribution d'eau courante soit généralisée. Le château d'eau, aujourd'hui principalement alimenté par le captage intercommunal, couvre les besoins journaliers du village (150 m3 environ). Mais cette ressource doit être préservée. Qu'est devenue la source de 1848, peut-être une belle surprise... La suite dans le n° de juillet.



> VIE SCOLAIRE

Dans le cadre du projet ENS (*Espaces Naturels Sensibles*), souhaité et mis en place par le corps enseignant, les enfants de l'école ont participé à un « rallye oiseaux ». Un parcours initiatique, tracé dans le village, a permis la découverte des très nombreuses espèces d'oiseaux présentes sur notre commune. Encadrée par **Mme Claire Aguiard**, animatrice de l'association BLE, cette activité a permis de sensibiliser nos jeunes élèves à la protection de la biodiversité. La fabrication de mangeoires était aussi au programme.



Avec toujours la même volonté de faire découvrir les paysages de notre beau département aux enfants, les institutrices de la grande section de maternelle, du cours primaire et des CE1/CE2 les ont accompagnés au Col du Coq début mai. Bien chaussés et entourés des animateurs de Cartusiana Bureau de Chartreuse, les enfants ont atteint la cabane du Hubert de Pravouta (1605 m) et ainsi découvert un biotope bien différent de notre plaine.

> VIE MUNICIPALE

Devant les comportements irrespectueux, voire délictueux que certains ont au regard des principales règles et lois permettant le bien vivre à Sardieu (délits routiers, dépôts sauvages, stationnements gênants, tapages nocturnes, infractions au code de l'urbanisme), le principe de la mise en place d'une **police pluri-communale** a été adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal d'avril. Une convention viendra consolider cette mutualisation de moyens entre La Côte-Saint-André et les quatre communes partenaires. La mise en place est prévue pour le **1er septembre 2023**.



Les agents de la **police pluri-communale** peuvent faire des interventions liées à l'ordre public, à la salubrité et à la sécurité. Ces interventions sont diligentées uniquement sous l'autorité du maire dans le cadre de ses pouvoirs de police. Les agents vont pouvoir aussi maintenant accompagner les élus lors de certaines interventions liées aux conflits de voisinages ou familiaux, lors d'actions de préventions. À leur mission, va également s'ajouter un volet pédagogique (permis piéton, vélo).

> VIE ASSOCIATIVE

Samedi 9 mai 2023, l'Union paroissiale de Sardieu organisait « la fête du clocher ». Après la messe célébrée par le **Père Rivollet**, le président **Bertrand Woestelandt**, entouré des membres de l'association ont accueilli les visiteurs à la salle des fêtes pour un temp convivial. Vente de gâteaux, tombola, buvette ont permis de récolter quelques fonds utiles au bon fonctionnement de l'église du village.



Si la commune assure la maintenance et la conservation de l'église, c'est bien **l'Union paroissiale** qui, au quotidien, assure l'entretien, le chauffage, le fleurissement. L'équipe paroissiale anime également l'ensemble des célébrations religieuses. Dominant la plaine de la Bièvre depuis 1864, l'église de Sardieu peut être visitée tous les jours.

> VIE LOCALE

70 bibliothèques du Nord-Isère organisent chaque année l'élection du « **Prix littéraire Nord Isère** ». Ce prix répond à deux objectifs : développer le goût de la lecture chez les jeunes par l'émulation et par le développement de l'esprit critique et favoriser les partenariats bibliothèques / scolaires autour d'une action sur le territoire. Les livres sélectionnés, au nombre de 4 par niveau, sont fournis par la bibliothèque à l'école. Une fois que les enfants ont lu tous les livres, ils ont pu voter pour l'ouvrage de leur choix. Le 22 mai, l'élection a eu lieu.



Carte d'électeur, bulletin de vote, enveloppe officielle, isoloir, tous les ingrédients d'un vote en conditions réelles étaient réunis. Les résultats ont été transmis à la commission départementale qui dépouillera et proclamera les résultats fin juin. Si les années précédentes, seule une classe participait, en 2023, grâce à la volonté partagée des enseignantes et de l'équipe de la bibliothèque, tous les enfants se sont exprimés.